

Réf: Dossier N° : 48312

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AGRI LIGHT SERVICES »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON Carr CHU Lot 2 Ilot 1, 15 BP 833
 ABIDJAN 15

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGRI LIGHT SERVICES » .

Objet: Création et suivi de plantation, production et distribution de semences agricoles. Fourniture de produits et matériels agricoles, de matériels bureautique et scolaire, et de mobilier de bureau, Bâtiment, travaux publics, aménagement hydro-agricole et création d'espaces verts, paysagiste. Import-export, intermédiation et placement, formation et divers prestations agricoles, infographique, mobilière et immobilière.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON Carr CHU Lot 2 Ilot 1, 15 BP 833
 ABIDJAN 15

GERANT: Monsieur KOUASSI KOUAME MINSIA BRUCE NICAISE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09828 du 12/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9170 du 12/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

